

CERIB

Organisme Certificateur mandaté
Par AFNOR Certification

N° d'identification : NF 043 - Additif
N° de révision : 1
Date de mise en application : Mai 2016

Additif au Référentiel de certification pour la marque



**BORDURES ET
CANIVEAUX EN BÉTON**

www.cerib.com

**CERIB – Centre d'Études et de Recherches
de l'Industrie du Béton**

CS 10010 – 28233 ÉPERNON CEDEX

France

tél. 02 37 18 48 00 – fax 02 37 32 63 46

e-mail : qualite@cerib.com


Site internet : www.cerib.com

Note : Les textes sont toujours susceptibles d'évoluer.
Consulter notre site internet www.cerib.com, rubrique « Certifications »
Pour vous assurer que vous disposez de l'édition en vigueur.

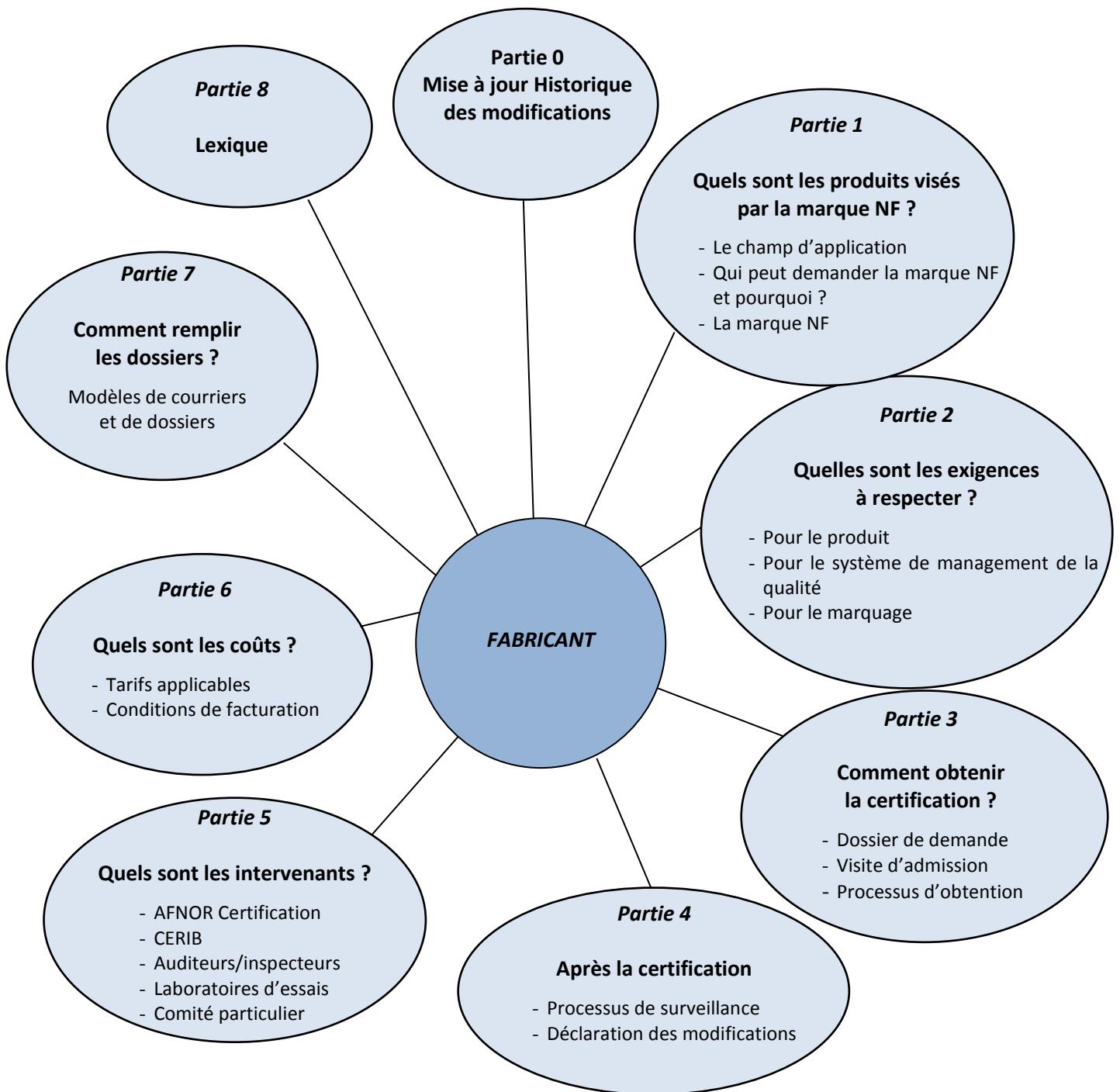


L'accréditation par le **COFRAC** (COmité FRançais d'ACcréditation) atteste de la compétence et de l'impartialité du **CERIB** (organisme mandaté accrédité sous le n° 5-0002) pour procéder à la certification des produits industriels (portée disponible sur www.cofrac.fr).

SOMMAIRE

PARTIE 1. LA CERTIFICATION DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DE LA FDES BORDURES ET CANIVEAUX EN BETON	7
1.1. Généralités	7
1.2. Champ d'application de la certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des bordures et caniveaux en béton.....	7
1.3. Comment reconnaître la certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des bordures et caniveaux en béton ?.....	8
1.4. Définitions	8
PARTIE 2. L'ADDITIF AU RÉFÉRENTIEL.....	11
2.1. Documents de référence	11
2.2. Autres documents	11
2.3. Spécifications	12
2.3.1. Les spécifications sur les matières premières	12
2.3.2. Spécifications sur les indicateurs d'impacts environnementaux.....	13
2.4. Dispositions complémentaires concernant le contrôle de production.....	15
2.5. Le marquage	15
2.5.1. Le logo	15
2.5.2. Les modalités de marquage sur le produit.....	16
2.5.2.1. Contenu et dispositions relatives au marquage	16
2.5.2.2. Apposition du logo 	18
2.5.2.3. Perte du droit d'usage de la marque NF	18
2.5.3. Présentation de l'information aux utilisateurs.....	18
PARTIE 3. OBTENIR LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BORDURES ET CANIVEAUX EN BETON	19
3.2. Présentation de la demande.....	19
3.3. Instruction de la demande.....	19
3.3.1. Demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES.....	19
3.3.1.1. Recevabilité.....	19
3.3.1.2. Modalités d'instruction	20
3.3.1.2.1. Visite d'inspection	20
3.3.1.2.2. Évaluation et décision	20
PARTIE 4. LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BORDURES ET CANIVEAUX EN BETON : LES MODALITES DE SUIVI	21
4.1. Vérifications en usine	21

4.2. Évaluation et décision	21
PARTIE 5. LES INTERVENANTS	23
PARTIE 6. LE TARIF.....	25
6.2. Prestations d’instruction des demandes de certification de la caractéristique complémentaire optionnelle FDES	25
6.3. Prestations de surveillance périodique.....	25
PARTIE 7. LES DOSSIERS POUR LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BORDURES ET CANIVEAUX EN BETON	27
7.1. Lettre de demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES Bordures et caniveaux en béton	27
7.2. Modification(s) des données de production pouvant avoir une incidence sur les indicateurs environnementaux et sanitaires.....	29
7.3. Liste des renseignements à fournir à l'appui d'une demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES et en cas de modification des données de production de l'usine	31



Le présent additif au référentiel de certification a été soumis à l'approbation d'AFNOR Certification pour acceptation dans le système de certification NF. Il a été approuvé par le Directeur Général d'AFNOR Certification le 10 mai 2016.

Il annule et remplace toute version antérieure.

Le CERIB, en tant qu'organisme certificateur accrédité par le COFRAC sous le numéro 5-0002 portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr, s'engage à élaborer des additifs aux référentiels de certification garantissant un niveau approprié d'exigences pour la qualité des produits, leur aptitude à l'emploi et leur durabilité. L'accréditation apporte la preuve de l'indépendance, de l'impartialité du CERIB et de ses capacités techniques à développer la marque NF.

Les additifs aux référentiels de certification peuvent être révisés, en tout ou partie, par le CERIB et après consultation des parties intéressées. La révision est approuvée par le Directeur Général d'AFNOR Certification, pour acceptation dans le système de certification NF.

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Partie modifiée	N°de révision	Date	Motif de mise à jour
Tout le document	1	Avril 2016	Modification des logos NF et NF FDES Lettre type Additif 001
Tout le document	0	Août 2010	Création de l'additif au référentiel de certification NF043

Chaque nouvelle révision de l'additif au référentiel est communiquée :

aux titulaires,
aux demandeurs dont les dossiers sont en cours d'instruction,
aux membres du comité particulier,
aux auditeurs et personnels concernés du CERIB,
aux sous-traitants.

DELAI D'APPLICATION DE L'ADDITIF AU REFERENTIEL

Le présent référentiel est applicable à la date de publication pour ce qui concerne les nouvelles exigences.

PARTIE 1. LA CERTIFICATION DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DE LA FDES BORDURES ET CANIVEAUX EN BETON

Le présent additif au référentiel de la Marque NF 043 – Bordures et caniveaux en béton définit les modalités de certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des bordures et caniveaux en complément des autres caractéristiques NF.

La partie 1 du référentiel NF 043 s'applique avec les compléments suivants.

1.1. Généralités

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des bordures et caniveaux en béton a pour objet d'attester que la production du site de fabrication concerné respecte dans une fourchette de $\pm 10\%$ les indicateurs d'impacts environnementaux et les données sanitaires de la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) collective vérifiée dans le cadre du programme AFNOR et publiée dans la base INIES (www.inies.fr).

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des bordures et caniveaux en béton est optionnelle.

La demande de certification est possible si le fabricant :

- effectue en même temps une demande de droit d'usage de la Marque NF Bordures et caniveaux en béton ;
- est déjà titulaire du droit d'usage de la Marque NF Bordures et caniveaux en béton pour les bordures de type T2 et les caniveaux de type CS1.

Le respect des exigences du présent additif est évalué, pour chaque site de production, lors de la demande de certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des bordures et caniveaux. Il est ensuite vérifié périodiquement lors des audits/inspections réalisés dans le cadre de la marque NF.

1.2. Champ d'application de la certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des bordures et caniveaux en béton

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des bordures et caniveaux en béton d'un site de production est fondée sur l'analyse de la conformité à la FDES de la fabrication des modèles de bordure et de caniveau les plus représentatifs du marché national, soit la bordure de type T2 et le caniveau de type CS1, et s'applique à l'ensemble des productions de bordures et caniveaux certifiés.

Les étapes ultérieures à la mise sur le marché des produits (vie en œuvre, fin de vie), traitées dans la FDES collective, sont considérées comme des constantes.

1.3. Comment reconnaître la certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des bordures et caniveaux en béton ?

La certification complémentaire des caractéristiques environnementales et sanitaires des bordures et caniveaux marqués NF est matérialisée par le monogramme conforme au modèle ci-après.



Le monogramme NF/FDES est utilisé conformément aux dispositions définies en partie 2. En particulier, il figure en filigrane sur l'attestation de droit d'usage délivrée au titulaire.

Sa charte graphique est disponible sur demande au CERIB.

1.4. Définitions

Les définitions données dans le référentiel de certification NF 043 Bordures et caniveaux en béton s'appliquent avec les compléments suivants :

FDES : (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) : les FDES sont utilisées pour calculer la contribution des produits de construction aux impacts environnementaux des ouvrages.

Une FDES présente, sous une forme normalisée (NF P 01-010) :

- l'impact du produit considéré (10 indicateurs) sur l'environnement extérieur tout au long de son cycle de vie : consommation de ressources, pollution de l'air, de l'eau ;
- la contribution du produit à l'environnement intérieur : santé et confort des usagers ;
- la contribution des produits dans la phase d'exploitation de l'ouvrage : entretien, énergie, etc.

Pour constituer le référentiel technique d'une certification, la FDES doit satisfaire à plusieurs critères :

- être collective au sens générique du produit considéré ;
- intégrer des caractéristiques sanitaires significatives pour son usage ;
- avoir fait l'objet d'une vérification par une tierce partie indépendante (programme AFNOR) ;
- être publiée dans la base de données INIES.

La FDES des bordures et caniveaux satisfait à toutes ces exigences.

Indicateurs environnementaux : les 10 indicateurs d'impacts environnementaux d'une FDES, relevant de la norme NF P 01-010, donnent le bilan chiffré de l'impact du produit vis-à-vis de l'ensemble du domaine environnemental. Ils sont exprimés pour l'unité fonctionnelle (UF) du produit. Ils correspondent à l'ensemble des fonctions remplies par le produit pendant une durée de vie typique.

Dans le cas de la FDES bordures et caniveaux, l'UF est définie de la façon suivante :

Assurer la fonction de délimitation d'un trottoir, d'une voirie ou d'un espace public et le recueil des eaux de ruissellement sur un mètre linéaire pendant une annuité, avec des performances garanties, dans des conditions courantes d'usage et conformes aux règles de l'art, pour une durée de vie typique retenue (au sens de la norme NF P 01-010) de 50 ans.

La fonction est assurée par un mètre linéaire de bordure de type T2 et caniveau de type CS1. Ces éléments préfabriqués en béton font l'objet d'une certification NF selon la norme NF EN 1340 et son complément national NF P 98-340/CN.

**Tableau 1 : Indicateurs d'impacts environnementaux de la FDES
bordures et caniveaux en béton**

Domaine environnemental concerné	Indicateurs d'impacts de la FDES¹
Consommation de ressources	1. Consommation de ressources énergétiques 2. Indicateur d'épuisement de ressources 3. Consommation d'eau
Production de déchets	4. Déchets solides
Pollution de l'air	5. Changement climatique 6. Acidification atmosphérique 7. Pollution de l'air 8. Destruction de la couche d'ozone stratosphérique 9. Formation d'ozone photochimique
Pollution de l'eau	10. Pollution de l'eau
	11. Eutrophisation ²

¹ Une explication pédagogique de ces impacts est disponible sous <http://www.inies.fr/documents.asp>.

² Cet indicateur, donné à titre indicatif, ne relève pas de la norme NF P 01-010.

PARTIE 2. L'ADDITIF AU RÉFÉRENTIEL

La partie 2 du référentiel NF 043 s'applique avec les compléments suivants.

2.1. Documents de référence

La publication CERIB « Bordures et caniveaux en béton » (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire n°237.E).

2.2. Autres documents

La publication CERIB « Intégration des caractéristiques environnementales et sanitaires dans les certifications de produits – Application aux Blocs en béton » (n° 87.E).

NF P 01-010 2004 Qualité environnementale des produits de construction - Déclaration environnementale et sanitaire des produits de construction

2.3. Spécifications

2.3.1. Les spécifications sur les matières premières

Tableau 2 : Spécifications sur les matières premières

Matières premières	Données FDES	Ecart faible	Ecart significatif
Ciment	Le ciment est de type CEM I, II ou III et de classe de résistance 52,5 ou 52,5 R	Le ciment est de type CEM I, II ou III mais d'une autre classe de résistance que 52,5 ou 52,5 R	Le ciment n'est pas de type CEM I, II ou III
Granulats	Les granulats sont fabriqués à partir de matériaux courants naturels	Une partie des granulats est issue de bétons concassés recyclés en interne	Une partie des granulats est issue de sous-produits industriels : granulats artificiels (mâchefers, scories, etc.)
Adjuvants	Pas d'adjuvants ou utilisation d'accélérateurs, plastifiants ou superplastifiants conformes à la NF EN 934-2	Adjuvants autres qu'accélérateurs, plastifiants ou superplastifiants (ex: hydrofuge de masse) conformes à la NF EN 934-2	X
Additions et ajouts : - filler - laitier concassé, - cendres volantes,... - colorant, - fibres.	Fillers ¹ naturels calcaires ou siliceux Additions ² calcaires ou siliceuses		Autres additions (ex: cendres volantes ou laitiers moulu de haut fourneau) ou produits pouvant être incorporés au béton (sables de fonderie, etc.)
Suites données	Les données de production sont réputées conformes aux spécifications de la FDES : <ul style="list-style-type: none"> les indicateurs d'impact environnemental sont évalués conformément au § 2.4.3 ; l'impact sanitaire est déclaré satisfaisant. 		Évaluation par l'organisme de certification pour déterminer si un nouveau calcul partiel ou complet d'ACV (Analyse du Cycle de Vie) et le cas échéant de nouvelles analyses (impacts sanitaires) sont nécessaires. Le fabricant en est informé pour décision sur la suite à donner (arrêt du processus de certification ou étude complémentaire).

1 Les fillers sont couverts par la norme NF EN 12620 "Granulats pour béton" qui précise qu'un filler est un granulats dont la plupart des grains passe au tamis de 0,063 mm et qui peut être ajouté aux bétons pour leur conférer certaines propriétés.

2 Les additions calcaires sont couvertes par la norme NF P 18-508 et les additions siliceuses par la norme NF P 18-509 ; ces deux normes donnent la définition suivante : une addition est un matériau minéral finement divisé et pouvant être substitué partiellement au ciment pour améliorer certaines propriétés du béton hydraulique ou pour lui conférer des propriétés particulières. Les additions calcaires sont constituées d'au moins 90 % de carbonates (calcaire et dolomie) et les additions siliceuses d'au moins 93,5 % de silice SiO₂ pure.

2.3.2. Spécifications sur les indicateurs d'impacts environnementaux

Les indicateurs environnementaux sont déterminés par calcul à partir des données de production des bordures de type T2 et caniveaux de type CS1, conformément à la méthode définie dans la publication CERIB n°87.E « Intégration des caractéristiques environnementales et sanitaires dans les certifications de produits – Application aux blocs en béton ».

Les productions de bordures et caniveaux sont réputées conformes aux spécifications lorsque les résultats des indicateurs sont au plus égaux aux limites de la plage supérieure (+ 10%) de la FDES collective, à l'exception de l'indicateur « déchets valorisés » pour lequel la valeur limite admissible est fixée à - 10 % de la FDES collective.

Un dépassement du seuil de l'indicateur d'eutrophisation, ne relevant pas de la norme NF P 01-010, ne donne pas lieu à une non-conformité mais est signalé au demandeur à titre informatif.

Les valeurs limites sont données dans le tableau 3.

Tableau 3: Spécifications sur les indicateurs d'impact environnemental

N°	Impact environnemental		Valeur limite par mètre linéaire de bordure + caniveau en béton ¹		Unité	
			FDES +10 %	FDES - 10 %		
1	Consommation de ressources énergétiques :					
	• énergie primaire totale		221,4	/	MJ	
	• dont énergie récupérée ²		26,83	/	MJ	
	• énergie non renouvelable		203,3	/	MJ	
• énergie renouvelable		18,07	/	MJ		
2	Indicateur d'épuisement de ressources (ADP)		$7,84 \cdot 10^{-2}$	/	kg équivalent antimoine	
3	Consommation d'eau		77,96	/	litres	
4	Déchets solides	Valorisés			2,304	kg
		Éliminés	Déchets dangereux	$1,43 \cdot 10^{-2}$	/	kg
			Déchets non dangereux (DIB)	0,807	/	kg
			Déchets inertes	170,4	/	kg
			Déchets radioactifs	$1,50 \cdot 10^{-3}$	/	kg
5	Changement climatique		27,34	/	kg équivalent CO ₂	
6	Acidification atmosphérique		$9,12 \cdot 10^{-2}$	/	kg équivalent SO ₂	
7	Pollution de l'air		1636	/	m ³	
8	Pollution de l'eau		3,025	/	m ³	
9	Destruction de la couche d'ozone stratosphérique		$6,90 \cdot 10^{-10}$	/	kg équivalent CFC-11 éq.	
10	Formation d'ozone photochimique		$7,67 \cdot 10^{-3}$	/	kg équivalent éthylène	
11	Eutrophisation ³		$2,32 \cdot 10^{-1}$	/	g équivalent PO ₄ ²⁻	

¹ Les valeurs sont exprimées pour l'unité fonctionnelle c'est-à-dire pour un mètre linéaire de bordure et caniveau préfabriqué en béton pour une annuité (avec pour base de calcul une durée de vie typique de 50 ans). Les joints et béton de calage sont intégrés dans l'analyse.

² L'énergie récupérée correspond à l'énergie provenant des différents types de déchets valorisés en cimenterie.

³ Hors cadre de la norme NF P 01-010.

2.4. Dispositions complémentaires concernant le contrôle de production en usine

Le producteur doit indiquer dans son manuel de contrôle de production comment sont identifiées et gérées les données de production de l'usine. En particulier, il doit établir et entretenir un dossier technique tel que décrit en partie 7 et le communiquer au CERIB lors de la demande d'admission et lors de chaque changement des données de production suivantes :

- matière(s) première(s) : origine, quantités utilisées par origine, changement de fournisseur et de distance de transport ;
- composition de béton ;
- quantités des bordures et caniveaux produits ;
- moyens de production (malaxeur, convoyeur, machine de fabrication), et/ou de manutention (chariot(s) élévateur(s)).

Sauf justification particulière communiquée par l'usine et approuvée par le CERIB, le transfert du lieu de production nécessite une nouvelle instruction du dossier.

2.5. Le marquage

2.5.1. Le logo





Le logo figure en filigrane sur l'attestation de droit d'usage de la marque NF Bordures et caniveaux délivrée au titulaire.

Il peut être apposé sur les produits (étiquette sur le produit ou directement) et dans la documentation de l'usine selon les dispositions ci-après.

2.5.2. Les modalités de marquage sur le produit**2.5.2.1. Contenu et dispositions relatives au marquage**

Sur un même produit, les marquages suivants s'appliquent :

- **Étiquette sur le produit**

 3,5 <small>1</small>	 FDES Certifiée S + DH <small>2 3</small>
16 <small>4</small>	181 + 14 <small>5</small>
DUPONT à Épernon⁶	

- **Directement sur le produit**


3,5
1
16
4
DUPONT
28
6

FDES Certifiée
S+DH
2 3
181 + 14
5

ou

CE 3,5 16
1 4
DUPONT 28
6

FDES Certifiée
S + DH
2 3
181 + 14
5

¹ Valeur de la résistance mécanique.

² Classe de résistance mécanique.


³ « + » annonce les caractéristiques complémentaires optionnelles (D : gel/dégel/sels ; H = abrasion ≤ 23).

⁴ Année d'apposition du marquage CE (année d'apposition du marquage).



⁵ Date de fabrication + délai.

⁶ Coordonnées de l'usine ou sigle identifiant l'usine.




Lorsqu'il n'est pas possible de faire figurer toutes les informations liées à  sur une même face d'un seul produit, le marquage complet peut être réparti sur 2 produits consécutifs comme suit :






le 1^{er} produit :

 3,5 <small>1</small>	 S + DH <small>2 3</small>
16 <small>4</small>	181 + 14 <small>5</small>
DUPONT à Épernon⁶	

Le 2^{ème} produit :


DUPONT à Épernon⁶

Remarque sur l'application du marquage :

- « FDES » et « C » de Certifiée sont de la même taille ;
- la hauteur des lettres « FDES » doit être inférieure à la taille du logo  ;
- le logotype  et les termes « FDES Certifiée » sont indissociables ;
- le logotype  et les termes « FDES Certifiée » peuvent être remplacés par le logotype  sur le 2^{ème} produit ;
- par dérogation à la charte graphique, il est autorisé que les lettres du logo  soient foncées sur fond clair et que l'ovale soit matérialisé par un trait (cf. § 2.7.1 du référentiel de certification NF043).

¹ Valeur de la résistance mécanique

² Classe de résistance mécanique

³ « + » annonce les caractéristiques complémentaires optionnelles (D : gel/dégel/sels ; H = abrasion ≤ 23)

⁴ Année d'apposition du marquage CE (année d'apposition du marquage)


⁵ Date de fabrication + délai

⁶ Coordonnées de l'usine ou sigle identifiant l'usine

2.5.2.2. Apposition du logo


L'affichage directement sur le produit, du logo  à la place du logo  n'est pas obligatoire.

Lorsque le fabricant choisit d'afficher le logo  à la place du logo  (seul) sur les produits, il peut par exemple utiliser des étiquettes ou marquer directement sur le béton ; dans ce dernier cas :

- le logo  peut être d'une couleur quelconque mais contrastant avec celle du béton ;
- une attention particulière doit être apportée à la lisibilité.

2.5.2.3. Perte du droit d'usage de la marque NF



La suspension ou le retrait du droit d'usage de la marque NF de l'ensemble des bordures de type T2 et/ou des caniveaux de type CS1 entraîne respectivement la suspension ou le retrait de la certification de la caractéristique complémentaire FDES.

Toute référence à la certification FDES, ainsi que l'utilisation du logo , deviennent de fait proscrites.

2.5.3. Présentation de l'information aux utilisateurs

- Attestation de droit d'usage

✓ Au recto


Le logo  en filigrane est remplacé par le logo  .

✓ Au verso

Les spécifications sont complétées par la référence de la fiche de déclaration environnementale et sanitaire des Bordures et caniveaux en béton (FDES) et le lien avec les informations la concernant.

- Liste des productions certifiées

Les spécifications sont complétées par la référence de la FDES des bordures et caniveaux et les éléments la concernant.

- L'affichage directement sur le produit, du logo  à la place du logo  n'est pas obligatoire.

PARTIE 3. OBTENIR LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BORDURES ET CANIVEAUX EN BETON

Cette partie précise les modalités applicables lors d'une demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES Bordures et caniveaux en béton.

La Partie 3 du référentiel NF 043 s'applique avec les compléments suivants.

3.2. Présentation de la demande

Le demandeur établit en langue française ou anglaise un dossier contenant les éléments suivants :

- la lettre demande type Additif 001 (cf. Partie 7) ;
- le dossier technique concernant la production des bordures et caniveaux (cf. Partie 7) ;
- le manuel qualité et/ou le plan d'assurance qualité actualisé(s).

La demande de certification de la caractéristique complémentaire doit être adressée à :

CERIB

Direction Qualité Sécurité Environnement
CS 10010
28233 ÉPERNON CEDEX

3.3. Instruction de la demande

3.3.1. Demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES

La demande peut être faite en même temps que la demande du droit d'usage de la Marque NF Bordures et caniveaux en béton ou de manière séparée si le demandeur est déjà titulaire du droit d'usage de la Marque NF Bordures et caniveaux en béton.

Le demandeur doit disposer d'au moins 12 mois de données de production pour les bordures de type T2 **et** les caniveaux de type CS1 (mois glissants ou année calendaire).

Dans le cas d'un nouveau site de production ou d'un démarrage de production sur un site donné, il est possible de ramener cette période à 6 mois pour la demande. Une évaluation à l'issue de la première année de production sera ensuite réalisée.

3.3.1.1. Recevabilité

A réception du dossier de demande, l'organisme mandaté vérifie que :

- toutes les pièces demandées sont jointes ;
- toutes les informations demandées dans le dossier technique sont renseignées.

L'organisme mandaté peut être amené à demander les compléments d'information nécessaires à la recevabilité du dossier, en particulier dans le cas d'un écart significatif entre les données de production déclarées par le demandeur et les données d'entrée de la FDES (cf. Partie 2).

3.3.1.2. Modalités d'instruction

3.3.1.2.1. Visite d'inspection

La visite est couplée à la visite de demande d'admission à la Marque NF ou à la visite d'inspection périodique si le demandeur est déjà titulaire de la Marque NF. La visite peut également être effectuée à la demande de l'usine entre deux visites périodiques ; il s'agit alors d'une visite supplémentaire (cf. partie 6).

Il est vérifié lors de la visite que les informations figurant dans le dossier technique correspondent bien aux données en vigueur sur le site de production. Le cas échéant, le dossier technique est mis à jour pendant la visite. L'usine envoie un exemplaire de son dossier technique actualisé à l'organisme de certification.

3.3.1.2.2. Évaluation et décision

Sur la base des résultats des indicateurs environnementaux déterminés par calcul à partir des données du dossier technique, le responsable des activités de certification du CERIB prend l'une des décisions suivantes :

- extension des caractéristiques certifiées à la caractéristique complémentaire FDES ;
- refus motivé de l'extension des caractéristiques certifiées à la caractéristique complémentaire FDES.

Le CERIB notifie la décision à l'intéressé.

Le demandeur peut contester la décision prise conformément à l'article 12 des règles générales de la marque NF.

PARTIE 4. LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BORDURES ET CANIVEAUX EN BÉTON : LES MODALITES DE SUIVI

La Partie 4 du référentiel NF 043 s'applique avec les compléments suivants.

4.1. Vérifications en usine

Au cours d'une visite, l'auditeur/inspecteur du CERIB recueille les nouvelles données de production correspondant à la période écoulée depuis le dernier relevé. Il met à jour le dossier technique.

L'auditeur/inspecteur indique ses observations :

- sous forme de synthèse dans la fiche de fin de visite ;
- de façon détaillée dans le rapport de visite.

Le recueil des données de production de l'usine s'effectue une fois par an et en cas de modification(s) des données pouvant avoir une incidence sur les indicateurs environnementaux et sanitaires (voir §7.2).

L'auditeur/inspecteur peut, avec l'accord du fabricant, prendre copie de tout document qu'il estime nécessaire.

4.2. Évaluation et décision

Sur la base des résultats de la visite et, le cas échéant, d'un nouveau calcul des indicateurs suite aux modifications des données de production communiquées au CERIB selon lettre type Additif 002B, le CERIB notifie au titulaire l'une des décisions suivantes :

- reconduction de la certification de la caractéristique complémentaire FDES, le cas échéant avec observation ou avertissement ;
- suspension ou retrait de la certification de la caractéristique complémentaire FDES du fait d'écart significatif concernant les matières premières (voir tableau 2) ;
- suspension ou retrait de la certification de la caractéristique complémentaire FDES du fait du dépassement d'une ou plusieurs valeur(s) limite(s) des indicateurs.

PARTIE 5. LES INTERVENANTS

La partie 5 du référentiel NF 043 s'applique.

PARTIE 6. LE TARIF

Cette partie fait l'objet d'un document indépendant et est transmise lors de sa révision en début de chaque année. Les destinataires sont les producteurs titulaires du droit d'usage de la marque, les demandeurs dont le dossier est en cours d'instruction, les membres du comité particulier. Elle peut, d'autre part, être obtenue sur simple demande auprès du CERIB ou téléchargée sur le site internet du CERIB (www.cerib.com) à la rubrique « certification, marquage CE ». Le texte ci-après en indique la structure sans chiffres.

La partie 6 du référentiel NF 043 s'applique avec le complément suivant :

6.2. Prestations d'instruction des demandes de certification de la caractéristique complémentaire optionnelle FDES

Pour l'année ..., ce montant H.T. est, par usine, de :... €.

Ce montant ne comprend pas les prestations entraînées par des vérifications supplémentaires nécessaires à la présentation de la demande, ainsi que les prestations entraînées par la nécessité de présenter une nouvelle fois la demande après refus ou examen différé.

Les prestations entraînées par les vérifications supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cas d'un écart significatif entre les données de production de l'usine et les données d'entrée de la FDES Bordures et caniveaux (calculs partiels ou complets) sont facturées sur devis.

6.3. Prestations de surveillance périodique

Pour l'année, le montant des prestations annuelles de surveillance de la caractéristique complémentaire FDES H.T. est, par usine, de : €.

Ce montant ne comprend pas les prestations entraînées par des vérifications supplémentaires nécessaires au maintien de la certification.

Les prestations entraînées par les vérifications supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cas d'un écart significatif entre les données de production de l'usine et les données d'entrée de la FDES Bordures et caniveaux (calculs partiels ou complets) sont facturées sur devis.

PARTIE 7. LES DOSSIERS POUR LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BORDURES ET CANIVEAUX EN BETON

Cette partie groupe les modèles de courrier à utiliser pour toute demande de certification ou d'actualisation des données de production ainsi que pour l'établissement du dossier technique de l'usine.

7.1. Lettre de demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES Bordures et caniveaux en béton

Le courrier de demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES doit être établi en 2 exemplaires sur papier à en-tête du fabricant, sur la base du modèle « Lettre type Additif 001 » ci-après.

Lettre type Additif 001**MARQUE NF BORDURES ET CANIVEAUX EN BÉTON
FORMULE DE DEMANDE DE CERTIFICATION DE LA CARACTERISTIQUE
COMPLEMENTAIRE FDES**

**A établir en 2 exemplaires
sur papier à entête du
fabricant**

CERIB

Direction Qualité Sécurité Environnement
CS 10010
28233 EPERNON CEDEX

Objet : **Demande de certification de la caractéristique FDES Bordures et caniveaux en béton**

Engagement du demandeur

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de demander la certification de la caractéristique complémentaire FDES.

Je déclare être titulaire/en demande ⁽¹⁾ du droit d'usage de la marque NF Bordures et Caniveaux en béton pour les bordures de type T2 et les caniveaux de type CS1.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les dispositions complémentaires à celles de la marque NF, jointes au courrier d'accompagnement (spécifications sur les matières premières et dispositions concernant le CPU).

Le dossier technique et les parties concernées du manuel qualité (dispositions complémentaires relatives à l'identification et la gestion des données de production de l'usine) sont joints au présent courrier.

J'atteste que ces produits satisfont aux exigences réglementaires qui leurs sont applicables et m'engage à ne pas présenter à la certification de produits contrefaits.

Je m'engage à mettre mes installations à disposition des auditeurs désignés par le CERIB et à faciliter leur tâche dans l'exercice de leur fonction (accès à la documentation et aux enregistrements, et notamment en offrant en cas de besoin les services d'un interprète).

Je m'engage à accepter la présence d'observateurs le cas échéant, à la demande du CERIB.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Date ; cachet et signature du Représentant légal du fabricant

P.J. : Dossier technique et parties concernées du manuel qualité en 2 exemplaires

¹ Rayer la mention inutile.

7.2. Modification(s) des données de production pouvant avoir une incidence sur les indicateurs environnementaux et sanitaires

Modifications donnant lieu à l'établissement d'un courrier au CERIB :

- changement de matière(s) première(s) ;
- modification des quantités livrée(s) à chaque transport de matière(s) première(s) ;
- changement de fournisseur(s) ;
- modification de la composition de béton ;
- modification des quantités de bordures et caniveaux produites ;
- modification des moyens de production (nouvelle centrale à béton, nouvelle chaîne de fabrication ou modification des conditions de durcissement).

Lettre type Additif 002B

MARQUE NF BORDURES ET CANIVEAUX EN BÉTON FORMULE DE DEMANDE D'ACTUALISATION POUR LA CARACTERISTIQUE COMPLEMENTAIRE OPTIONNELLE FDES DANS LE CAS⁽¹⁾ :

- **changement de matière(s) première(s) ;**
- **modification des quantités livrée(s) à chaque transport de matière(s) première(s) ;**
- **changement de fournisseur(s) ;**
- **modification de la composition de béton ;**
- **modification des quantités de bordures et caniveaux produites ;**
- **modification des moyens de production (nouvelle centrale à béton, nouvelle chaîne de fabrication ou modification des conditions de durcissement).**

¹ Rayer la mention inutile.

**A établir en 2 exemplaires
sur papier à entête du
fabricant**

CERIB
Direction Qualité Sécurité Environnement
CS 10010
28233 ÉPERNON Cedex

Objet : Informations concernant la modification des données de production

Monsieur,

En tant que titulaire de la marque NF Bordures et caniveaux en béton et certifié pour la caractéristique complémentaire FDES sous les références suivantes :

- certificat en vigueur délivré le sous décision n°

Je vous informe de la modification de certaines données de production.

Le dossier technique actualisé est joint au présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Cachet, date et signature du fabricant

P.J. : Dossier technique actualisé en 2 exemplaires.

7.3. Liste des renseignements à fournir à l'appui d'une demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES et en cas de modification des données de production de l'usine

MODÈLE DE DOSSIER TECHNIQUE À JOINDRE A LA DEMANDE DE CERTIFICATION DE LA CARACTERISTIQUE FDES ET EN CAS DE MODIFICATION DES DONNEES DE PRODUCTION

Coordonnées de l'usine (ou cachet)

Personne à contacter (nom et téléphone et/ou e-mail) :

Nota : Les données ci-dessous doivent pouvoir être vérifiées par l'auditeur-inspecteur du CERIB lors des visites d'inspection.

DÉFINITION DE LA FABRICATION DES BORDURES NF EN BETON DE MODELE T2 ET DES CANIVEAUX CS1

Année des données indiquées dans le dossier technique :

Année calendaire : (année)

12 mois glissants : de (mois /année) à (mois /année)

Quantités produites au cours de l'année écoulée

Quantité totale de produits préfabriqués en béton au cours de l'année écoulée: tonnes

Quantité totale de bordures et caniveaux en béton produits au cours de l'année écoulée: tonnes

Quantité de bordures T2 et caniveaux CS1 produite au cours de l'année écoulée:

monobéton tonnes

bicouches tonnes

Quantité totale de BPE au cours de l'année écoulée (le cas échéant) : m³

Matières premières pour le béton de masse

Joindre une copie des fiches techniques

• **Granulats :**

Sable 1 : (désignation) en provenance de (adresse de la carrière) :

.....

Distance de livraison entre carrière(s) et usine : km

Transport : par route par voie fluviale Autre préciser lequel :

Quantité(s) livrée(s) à chaque transport : tonnes

Sable 2 : (désignation) en provenance de (adresse de la carrière) :

.....

Distance de livraison entre carrière(s) et usine : km

Transport : par route par voie fluviale Autre préciser lequel :

Quantité(s) livrée(s) à chaque transport : tonnes

Sable 3 : (désignation) en provenance de (adresse de la carrière) :

 Distance de livraison entre carrière(s) et usine : km
 Transport : par route par voie fluviale Autre préciser lequel :

Quantité(s) livrée(s) à chaque transport : tonnes

Gravillon 1 : (désignation) en provenance de : (adresse de la carrière) :

 Distance de livraison entre carrière(s) et usine : km
 Transport : par route par voie fluviale Autre préciser lequel :
 Quantité(s) livrée(s) à chaque transport : tonnes

Gravillon 2 (si applicable) : (désignation) en provenance de (adresse de la carrière) :

 Distance de livraison entre carrière(s) et usine : km
 Transport : par route par voie fluviale Autre préciser lequel :
 Quantité(s) livrée(s) à chaque transport : tonnes

• **Ciment(s)** :

Ciment 1 : (désignation) en provenance de (cimenterie) :
 Nom du distributeur (si autre que la cimenterie) :
 Distance de livraison entre cimenterie et centre de distribution de ciment : km
 Transport : par route Autre préciser lequel :
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km
 Transport : par route Autre préciser lequel :
 Quantité livrée à chaque transport : tonnes

Ciment 2 (si applicable): (désignation) en provenance de (cimenterie) :
 Nom du distributeur (si autre que la cimenterie) :
 Distance de livraison entre cimenterie et centre de distribution de ciment : km
 Transport : par route Autre préciser lequel :
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km
 Transport : par route Autre préciser lequel :
 Quantité livrée à chaque transport : tonnes

• **Adjuvant(s)** OUI NON

Adjuvant 1 (si applicable) :
 Nom commercial : Fonction :
 Nom du fabricant : Nom du Fournisseur :
 Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : km
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km
 Quantité livrée à chaque transport : tonnes litres

Adjuvant 2 (si applicable)
 Nom commercial : Fonction :
 Nom du fabricant : Nom du Fournisseur :
 Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : km
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km
 Quantité livrée à chaque transport : tonnes litres

- **Additions et ajout(s) :** OUI NON

Addition/Ajout 1 (si applicable)

Nature (ex : filler calcaire, addition siliceuse, cendre volante, ...) :

Nom du fabricant : Nom du Fournisseur :

Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : km

Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km

Quantité livrée à chaque transport : tonnes

Addition/Ajout 2 (si applicable)

Nature :

Nom du fabricant : Nom du Fournisseur :

Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : km

Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km

Quantité livrée à chaque transport : tonnes

Composition du béton de masse

Pour le béton utilisé pour la fabrication des bordures T2 et caniveaux CS1, préciser pour chaque matière première utilisée la quantité mise dans la gâchée. Si un béton différent est utilisé pour la fabrication des caniveaux, merci de renseigner un second tableau.

Constituant	Nature	Quantité	Préciser si : MS : masse sèche MH : masse humide	Teneur en eau moyenne des granulats (%)		
Sable 1		kg	MS <input type="checkbox"/> MH <input type="checkbox"/>			
Sable 2		kg	MS <input type="checkbox"/> MH <input type="checkbox"/>			
Sable 3		kg	MS <input type="checkbox"/> MH <input type="checkbox"/>			
Gravillon 1		kg	MS <input type="checkbox"/> MH <input type="checkbox"/>			
Gravillon 2		kg	MS <input type="checkbox"/> MH <input type="checkbox"/>			
Ciment 1		kg				
Ciment 2		kg				
Adjuvant 1		kg <input type="checkbox"/> litre <input type="checkbox"/>				
Adjuvant 2		kg <input type="checkbox"/> litre <input type="checkbox"/>				
Eau		litres				
Addition/Ajout 1		kg				
Addition/Ajout 2		kg				
Préciser la quantité de béton/gâchée : litres <input type="checkbox"/> m ³ <input type="checkbox"/> kg <input type="checkbox"/>						

Matières premières pour le béton de parement, le cas échéant :

Joindre une copie des fiches techniques

- **Granulats :**

Sable 1 : (désignation) en provenance de (adresse de la carrière) :

.....

Distance de livraison entre carrière(s) et usine : km

Transport : par route par voie fluviale Autre préciser lequel :

Quantité(s) livrée(s) à chaque transport : tonnes

Sable 2 : (désignation) en provenance de (adresse de la carrière) :

 Distance de livraison entre carrière(s) et usine : km
 Transport : par route par voie fluviale Autre préciser lequel :
 Quantité(s) livrée(s) à chaque transport : tonnes

Sable 3 : (désignation) en provenance de (adresse de la carrière) :

 Distance de livraison entre carrière(s) et usine : km
 Transport : par route par voie fluviale Autre préciser lequel :
 Quantité(s) livrée(s) à chaque transport : tonnes

Gravillon 1 : (désignation) en provenance de : (adresse de la carrière) :

 Distance de livraison entre carrière(s) et usine : km
 Transport : par route par voie fluviale Autre préciser lequel :
 Quantité(s) livrée(s) à chaque transport : tonnes

Gravillon 2 (si applicable) : (désignation) en provenance de (adresse de la carrière) :

 Distance de livraison entre carrière(s) et usine : km
 Transport : par route par voie fluviale Autre préciser lequel :
 Quantité(s) livrée(s) à chaque transport : tonnes

• **Ciment(s)** :

Ciment 1 : (désignation) en provenance de (cimenterie) :
 Nom du distributeur (si autre que la cimenterie) :
 Distance de livraison entre cimenterie et centre de distribution de ciment : km
 Transport : par route Autre préciser lequel :
 Quantité livrée à chaque transport : tonnes
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km
 Transport : par route Autre préciser lequel :
 Quantité livrée à chaque transport : tonnes

Ciment 2 (si applicable): (désignation) en provenance de (cimenterie) :
 Nom du distributeur (si autre que la cimenterie) :
 Distance de livraison entre cimenterie et centre de distribution de ciment : km
 Transport : par route Autre préciser lequel :
 Quantité livrée à chaque transport : tonnes
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km
 Transport : par route Autre préciser lequel :
 Quantité livrée à chaque transport : tonnes

• **Adjuvant(s)** OUI NON

Adjuvant 1 :
 Nom commercial : Fonction :
 Nom du fabricant : Nom du Fournisseur :
 Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : km
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km
 Quantité livrée à chaque transport : tonnes litres

Adjuvant 2 (si applicable)

Nom commercial : Fonction :
 Nom du fabricant : Nom du Fournisseur :
 Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : km
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km
 Quantité livrée à chaque transport tonnes litres

- **Additions et ajout(s)** : OUI NON

Pigments/colorants

Nature (ex : oxydes de fer, oxyde de chrome, dioxyde de titane, ...) :
 Forme galénique (poudre, slurry, ...) :
 Nom du fabricant : Nom du Fournisseur :
 Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : km
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km
 Quantité livrée à chaque transport : tonnes

Addition/Ajout autre (si applicable)

Nature (ex : filler calcaire, addition siliceuse, cendre volante,...) :
 Nom du fabricant : Nom du Fournisseur :
 Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : km
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine : km
 Quantité livrée à chaque transport : tonnes

Composition du béton de parement, le cas échéant (béton le plus utilisé) :

Pour le béton utilisé pour la fabrication des bordures T2 et caniveaux CS1, préciser pour chaque matière première utilisée la quantité mise dans la gâchée.

Constituant	Nature	Quantité	Préciser si : MS : masse sèche MH : masse humide	Teneur en eau moyenne des granulats (%)		
Sable 1		kg	MS <input type="checkbox"/> MH <input type="checkbox"/>			
Sable 2		kg	MS <input type="checkbox"/> MH <input type="checkbox"/>			
Sable 3		kg	MS <input type="checkbox"/> MH <input type="checkbox"/>			
Gravillon 1		kg	MS <input type="checkbox"/> MH <input type="checkbox"/>			
Gravillon 2		kg	MS <input type="checkbox"/> MH <input type="checkbox"/>			
Ciment 1		kg				
Ciment 2		kg				
Adjuvant 1		kg <input type="checkbox"/> litre <input type="checkbox"/>				
Adjuvant 2		kg <input type="checkbox"/> litre <input type="checkbox"/>				
Eau		litres				
Addition/Ajout 1		kg				
Addition/Ajout 2		kg				
Préciser la quantité de béton/gâchée :					litres <input type="checkbox"/> m ³ <input type="checkbox"/> kg <input type="checkbox"/>	

Conditionnement des bordures T2 et caniveaux CS1 :

Sur palettes :

- Cerclage
 Houssage - Préciser le type de housse (matériau, masse) :
 Sans stabilisateur
 Intercalaires (litageux, mousse, polystyrène, préciser)

Nombre de ml par palette : bordures T2 caniveaux CS1

Nombre moyen d'utilisations d'une palette en bois avant sa mise au rebut (par exemple : 7 utilisations) :

Poids moyen d'une bordure T2 d'un mètre : kg/m**Poids moyen d'un caniveau CS1 d'un mètre :** kg/m**Épaisseur moyenne du béton de parement par rapport au béton de masse :** mm
(le cas échéant)

Pour toutes les rubriques suivantes, en cas de difficulté pratique pour fournir les consommations propres aux bordures T2 et caniveaux CS1, celles-ci sont calculées au prorata du tonnage des productions totales dans l'année écoulée de bordures T2 et caniveaux CS1 ou de tous produits béton de l'usine.

Consommations d'énergie :**Préciser si les données concernent la production :**

- des bordures T2 et caniveaux CS1 totale de bordures et caniveaux tous modèles
 totale de produits béton totale de béton (si BPE compris)

Consommation électrique à la centrale à béton (convoyeur(s), malaxeur(s)), des chaînes de production (machine(s) de fabrication, palettisation), pour le chauffage (cellule(s) de durcissement, atelier(s), cabine de pilotage)

Consommation électrique au cours de l'année écoulée : kWh

Consommation de gaz (chariots élévateurs, chauffage des produits en cellule, etc.)

- Gaz liquéfié – Préciser la nature :
 Gaz de ville

Consommation en gaz au cours de l'année écoulée : Kg m³ kWhgaz **Consommation de fuel** (chariots élévateurs, chauffage des produits en cellule, etc.)

Consommation en fuel au cours de l'année écoulée : litres

Consommation de gasoil (chariots élévateurs, véhicules utilitaires, etc.)

Consommation en diesel au cours de l'année écoulée : litres

Autres énergies (bois, éolien, géothermie, photovoltaïque, etc.) – Préciser :
.....

Consommation d'eau :**Préciser si les données concernent la production :**

- des bordures T2 et caniveaux CS1 totale de bordures et caniveaux tous modèles
 totale de produits béton totale de béton (si BPE compris)

Compteur d'eau : oui non

Consommation d'eau au cours des 12 derniers mois

(Centrale à béton, nettoyage machine, etc.) : m³**Consommables utilisés :****Préciser si les données concernent la production :**

- des bordures T2 et caniveaux CS1 totale de bordures et caniveaux tous modèles
 totale de produits béton totale de béton (si BPE compris)

Quantité d'huiles consommée (lubrifiant, hydraulique) au cours de l'année écoulée : litres

Quantité d'huile de démoulage consommée au cours de l'année écoulée : litres

Quantité de moules en acier consommée au cours de l'année écoulée pour bordures T2 et caniveauxCS1 :

..... tonnes

Quantités de déchets de l'année écoulée :**Préciser si les données concernent la production :**

- des bordures T2 et caniveaux CS1 totale de bordures et caniveaux tous modèles
 totale de produits béton totale de béton (si BPE compris)

- **Quantités de déchets de béton** (déchets pulvérulents et/ou grattons, produits défectueux) :

La quantité de déchets de béton récoltée au cours de l'année écoulée est de t/an.

La quantité de déchets de béton éliminée en décharge au cours de l'année écoulée :
tonnes.

- **Huiles et graisses usagées**

La quantité d'huile et de graisse usagées (groupe(s) hydraulique(s), vidange moteur, boîte de vitesse, ...) récoltée au cours de l'année écoulée est de tonnes.

- **Déchets pris en charge en tant que déchets dangereux (ex DIS : déchets industriels spéciaux tels que hydrocarbures, solvants, acides, gants usagés, ...)**

La quantité de déchets pris en charge en tant que déchets dangereux récoltée au cours de l'année écoulée est de tonnes.

- **Autres déchets (emballages et divers) :**

La quantité de déchets d'emballages divers (bidons, housses plastiques, cartons, ...) récoltée au cours de l'année écoulée est de tonnes.

P.J. : Fiches techniques matières premières : granulats, ciment, adjuvants, pigments, ajouts, ...